



CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 21 JUILLET 2020

Nombre de membres composant 33

le Conseil

Nombre de membres présents à 30  
la séance

Nombre de membres représentés 3

Nombre de membres non 0  
représentés

Le mardi 21 juillet 2020 à 09h30 les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de Joinville-le-Pont se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal.

**ETAIENT PRÉSENTS :**

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Laurent OTTAVI, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Carine HAHN, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETELLE, Monsieur Jean-Pierre AYOUB, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Laura MANACH, Madame Hélène DANESI, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Philippe PLATON, Madame Emilie KLEIN, Monsieur Frédéric KLEIN, Madame Caroline GRILLET, Monsieur Tony RENUCCI

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ABSENTS REPRÉSENTÉS :**

Madame Christelle FORTIN donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU donne procuration à Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI donne procuration à Monsieur Areski OUDJEBOUR

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Monsieur Francis SELLAM

**PRÉSIDENT DE SÉANCE :** Monsieur Francis SELLAM

**DELIBERATION N° 11**

**BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE - ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

**PREAMBULE** - Monsieur Francis SELLAM, 1er Adjoint au Maire délégué aux finances, aux ressources humaines et au logement

Mes chers collègues,

Vous venez d'approuver le compte de gestion du budget principal de la commune pour l'exercice 2019 établi par le comptable public. Je vous propose maintenant d'adopter le projet de compte administratif. Ce document comptable, établi par l'ordonnateur, constate les résultats de l'exercice budgétaire 2019 par rapport au budget primitif et aux modifications de crédits votés.

Après vérification de la concordance avec les écritures du comptable public, le compte administratif 2019 du budget principal de la commune présente les résultats suivants :

Réalisations 2019	Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	32 793 888,87	37 223 777,83	4 429 888,96
Section d'investissement	23 622 515,61	22 492 563,84	- 1 129 951,77
Total	56 416 404,48	59 716 341,67	3 299 937,19

Le budget principal a été réalisé à hauteur de 59 716 341,67 € en recettes et 56 416 404,48 € en dépenses, auxquels il convient d'ajouter les restes à réaliser.

Restes à réaliser 2019	Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
Section d'investissement	2 566 067,59	1 115 680,41	- 1 450 387,18
Total	2 566 067,59	1 115 680,41	- 1 450 387,18

Résultat global de clôture (réalisations + restes à réaliser)	Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	32 793 888,87	37 223 777,83	4 429 888,96
Section d'investissement	26 188 583,20	23 608 244,25	- 2 580 338,95
Total	58 982 472,07	60 832 022,08	1 849 550,01

Au total, la Ville dégage un excédent global de clôture de 1 849 550,01 €.

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	2018			2019			CA 2019/CA 2018	
		BUDGET	CA	TAUX DE REALIS <sup>a</sup>	BP	TOTAL BUDGET	CA	TAUX DE REALIS <sup>a</sup>	VARIAT <sup>a</sup>
011	CHARGES A CARACTÈRE GENERAL	7 781 840,39	7 169 726,43	92,13%	8 103 595,58	8 103 595,58	93,73%	425 612,98	5,94%
012	CHARGES DE PERSONNEL	16 142 171,17	16 118 264,26	99,85%	16 497 386,85	16 572 386,85	99,57%	382 615,28	2,37%
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	3 962 394,00	3 957 190,00	99,87%	3 962 394,00	3 957 671,00	99,88%	481,00	0,01%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 454 633,49	2 447 969,08	99,73%	2 568 959,45	2 796 216,45	95,22%	214 607,59	8,77%
66	CHARGES FINANCIÈRES	190 752,64	173 338,97	90,87%	215 021,62	215 021,62	100,00%	0,00%	0,00%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	48 558,59	36 914,30	63,66%	30 372,00	57 372,00	58 583,75	98,63%	25 669,45
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	30 580 350,28	29 897 403,04	97,77%	31 377 729,50	31 706 986,50	30 987 971,67	97,73%	1 090 568,63
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 901 605,87	0,00	0,00%	2 359 468,69	2 359 468,69	0,00	0,00%	0,00
042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	1 671 420,00	1 672 467,24	100,06%	1 877 184,04	1 877 184,04	1 805 917,20	96,20%	133 449,96
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	5 573 025,87	1 672 467,24	30,01%	4 236 652,73	4 236 652,73	1 805 917,20	42,63%	133 449,96
	<b>TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>36 153 376,15</b>	<b>31 569 870,28</b>	<b>87,32%</b>	<b>35 614 382,23</b>	<b>35 943 639,23</b>	<b>32 793 888,87</b>	<b>91,24%</b>	<b>1 224 018,59</b>
									3,88%

En 2019, les dépenses de la section de fonctionnement se sont établies à 32 793 888,87 €, soit 91,24 % des crédits ouverts au cours de l'année. Ce taux de réalisation des dépenses de fonctionnement est en hausse par rapport à 2018. En volume, la Ville a dépensé 1 224 018,59 € de plus qu'en 2018.

Concernant les dépenses réelles de la section de fonctionnement, les taux de réalisation sont très élevés. En 2019, un total de 30 987 971,67 € a été dépensé, soit un taux de réalisation de 97,73 % des crédits budgétaires.

En volume, la progression des dépenses réelles est de + 3,65% (+1 090 568,63 €) par rapport à l'an dernier.

Pour rappel, en cours d'année, la Ville avait ajusté ses prévisions budgétaires en prenant des décisions modificatives qui ont impacté les dépenses de fonctionnement à hauteur de 329 257 €, soit 1,05 % des crédits initialement votés.

Les dépenses de cette section sont constituées par :

**Les charges à caractère général (Chapitre 011)** 7 595 339,41 €

Les charges à caractère général représentent le deuxième poste budgétaire des dépenses de fonctionnement. Elles sont en hausse de 5,94 % (+ 425 612,98 €) par rapport au CA 2018.

En 2019, certaines dépenses diminuent :

- \* les dépenses d'électricité (- 109 396 €),
- \* les frais d'assurance (- 49 076 €),
- \* les frais de télécommunication (- 22 510 €)
- \* les redevances (en baisse de - 21 132 €), principalement grâce à la quasi-suppression de la contribution au Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique : 20 193 € avaient été versés en 2018, la contribution n'a été que de 94,38 € en 2019.

Cependant, d'autres dépenses augmentent :

Nature	Libellé	CA 2018	CA 2019	VARIAT°	EVOLUT°
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	98 469,18	179 936,73	81 467,55	83%
6042	PRESTATIONS DE SERVICES REFACTURABLES	262 767,93	339 219,27	76 451,34	29%
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	432 169,39	501 990,75	69 821,36	16%
61521	ENTRETIEN DES TERRAINS	253 656,73	309 744,99	56 088,26	22%
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	28 178,09	78 007,67	49 829,58	177%
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	1 982 990,06	2 032 498,07	49 508,01	2%
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	64 665,92	106 331,67	41 665,75	64%
6226	HONORAIRES	26 908,00	53 349,28	26 441,28	98%
6188	AUTRES FRAIS DIVERS	58 662,51	83 476,23	24 813,72	42%
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS ...)	71 545,39	93 783,63	22 238,24	31%
615231	ENTRETIEN DES VOIRIES	15 157,85	217 280,12		
615232	ENTRETIEN DES RESEAUX	181 441,31	718,55	21 399,51	11%
6247	TRANSPORTS COLLECTIFS	80 499,53	101 347,66	20 848,13	26%

- Les locations immobilières (compte 6132) sur lequel il y a eu plusieurs régularisations de redevances non versées sur les exercices antérieurs : terrains loués au Département en 2018 et 2019 (52 270 €), location des gymnases Chapou et Charcot 2016-2019 (18 808 €), ainsi qu'une dépense nouvelle : la location du local de la boutique éphémère (11 700 € en 2019).
- Les prestations de service refacturables (compte 6042) sur lequel est notamment imputé le coût des classes découvertes organisées par la Ville (28 676 € en 2018, 77 773 € en 2019), les sorties organisées par le service périscolaire (26 602 € en 2018, 34 603 € en 2019) et par le service jeunesse (70 444 € en 2018, 73 262 € en 2019).
- Les frais de nettoyage des locaux (compte 6283) augmentent compte tenu de la livraison de nouveaux bâtiments (gymnase du Bataillon fin 2018, école Simone Veil début 2019, Guichet unique).
- Les frais d'entretien des terrains (61521) : il y a eu plus de dépenses d'élagage (117 838 € en 2018, 143 263 € en 2019) ; en 2019 il y a eu l'entretien des terrains du stade Garchery en année pleine (20 883 € en 2018, 63 442 € en 2019).
- Les dépenses de formation (6184) augmentent après une forte baisse en 2018 en raison du report de plusieurs sessions de formation et de leur paiement. En 2016 et 2017, le montant dépensé était d'environ 60 000 €.

Le compte 611 « contrats de prestations de service » (- 208 964 €) est impacté par le paiement, annoncé lors de la présentation du CA 2018, des factures de restauration scolaire de décembre 2018

en janvier 2019.

## Les charges de personnel (Chapitre 012)

16 500 879,54 €

Les dépenses sur ce chapitre sont en progression de 2,37 % par rapport au CA 2018 (+ 382 615 €). Premier poste de dépense, les charges de personnel représentent 53,25 % des dépenses réelles de fonctionnement de la commune. Par comparaison, le ratio des communes de la même strate (10 000 à 20 000 habitants) s'établit à 59,3%.

Les évolutions des dépenses de personnel s'expliquent principalement par la mise en œuvre des actions suivantes :

- Plan de titularisation et de pérennisation de l'emploi qui a concerné 35 agents entre septembre et décembre ;
- Revalorisations de rémunération tant individuelles que collectives qui ont concerné une centaine d'agents (animateurs, surveillants de baignade, ATSEM, agents des régies techniques, agents ayant participé au déploiement du logiciel Arpege) ;
- Evolutions de carrière (avancements, reclassements indiciaires et promotions internes) dont ont bénéficié près de 150 agents ;
- Créations de poste en vue d'améliorer et d'adapter le service rendu au public :
  - Services à la population : 1 poste à temps non complet de psychologue clinicienne pour les services Périscolaire et Jeunesse ;
  - Guichet unique : 1 poste de Conseiller Relation Citoyen (CRC) et 1 poste de régisseur unique ;
  - Périscolaire : 1 poste à temps non complet pour la mise en place d'activités de théâtre au sein de chaque école sur le temps périscolaire ;
  - EMA : 3 postes à temps non complet pour renforcer l'enseignement de la danse contemporaine, du violoncelle et de la batterie ;
  - Bibliothèque : 1 poste à temps plein pendant 4 mois pour accompagner la réouverture de la structure ;
  - DRH : 1 poste à temps non complet de psychologue du travail ;
  - Sports : 1 poste à temps non complet d'éducateur des activités physiques et sportives dans le cadre de l'activité Bébé sport en famille proposée le samedi ;
  - RPA : 1 poste à temps non complet d'assistante de restauration pour faire face à l'augmentation du nombre de repas servis à la résidence Jaurès.
- Tenue des élections européennes.

On peut noter également d'autres frais liés au personnel :

- Le budget formation (011 et 012) : 157 917 €

Les dépenses de formation, qui incluent les formations dispensées aussi bien par le CNFPT que par d'autres organismes sont en très forte progression par rapport à 2018 (+ 43%). Ainsi, le nombre de jours de formation a progressé de 11 % par rapport à 2018.

Toutefois, cette évolution exceptionnelle s'explique principalement par une amélioration des délais de facturation des prestataires qui avaient pris du retard.

- Le budget santé et prévention (011 et 012) : 79 601 €

Les dépenses liées à la Santé et à la prévention touchent aussi bien :

- l'assurance statutaire Accident de travail,
- le financement des contrats de mutuelle Santé et de Prévoyance,
- le coût du médecin de prévention et de la psychologue du travail,
- les dépenses liées aux visites médicales d'embauche, d'expertise ou d'aptitude,
- les achats de matériels ergonomiques et la tenue d'évènements de sensibilisation tels que la Journée dédiée à la sécurité routière qui a réuni près d'une cinquantaine d'agents en octobre 2019.
- la contribution au FIPHFP en cas de non-respect des 6% de l'obligation d'emploi de personnes en situation de handicap. Ce budget a diminué de 13,5 % en 2019 (- 12 500 €), grâce principalement au travail accompli par les services des ressources humaines au niveau du respect de l'obligation d'emploi. Ainsi, la contribution au FIPHFP est passée de 20 200 € en 2018 à moins de 100 € en 2019.

Si l'on exclut cette dépense, le budget dédié à la santé et à la prévention a en réalité augmenté de 10,38%, suite au recrutement de la psychologue du travail, arrivée en septembre.

- Le budget action sociale (011 et 012) : 110.392 €

Les dépenses en matière d'action sociale comprennent les « bons vêtements », les chèques cadeaux pour le Noël des enfants d'agents et l'adhésion au CNAS pour l'ensemble des personnels municipaux. Ce budget est stable par rapport à 2018, même si on constate une moindre utilisation des bons vêtements.

**Atténuation de produits (Chapitre 014) 3 957 671,00 €**

Ce chapitre budgétaire retrace l'ensemble des reversements de produits fiscaux supportés par le budget communal. En 2019, son montant est stable.

Dans le cadre de la création de la Métropole du Grand Paris, les compétences de ramassage des ordures ménagères et l'assainissement ont été transférées le 1<sup>er</sup> janvier 2016 à l'Etablissement Public Territorial « Paris Est Marne et Bois ». En 2016, une convention de gestion transitoire avait permis à la commune d'agir au nom et pour le compte de l'EPT et d'assurer ainsi la mission liée au ramassage des ordures ménagères. En contrepartie, l'EPT remboursait la commune à hauteur des dépenses engagées. Cette convention de gestion transitoire a pris fin au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2017.

Depuis, l'EPT assure pleinement l'exercice de cette compétence, mais ne perçoit pas encore le produit de la taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères.

Jusqu'en 2020 inclus, la Ville lui reverse le produit de cette taxe. En 2019 elle reversa 2 026 000 €.

Le versement du Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR) mis en place par la Loi de Finances 2012, est resté identique à celui de 2018, soit 1 436 394 €.

Enfin, la ville a versé 456 936 € au titre du FPIC (Fonds de péréquation intercommunale et communale), montant en baisse (- 37 860 €).

**Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) 2 662 576,67 €**

En 2019, les autres charges de gestion courante progressent de 8,77 % (+ 214 607,59 €). Il s'agit de :

- la subvention d'équilibre versée au CCAS, pour un montant de 615 310 € (+ 20 410,13 €),
- les subventions versées aux associations locales pour un montant de 846 028 € (+ 8 152,15 €),
- la participation pour contrainte de service public de 91 396 € versée à la Crèche des Petits Chéris,
- la participation au financement de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris (BSPP) pour 380 667 € (+ 32 694 € par rapport à 2018),
- le versement de la participation au Fonds de compensation des charges territoriales en faveur de l'EPT pour un montant de 277 257 € (+ 72 224 € par rapport à 2018),
- les admissions en non valeur et créances éteintes pour un montant de 11 664 € (- 1 042 €).

Enfin, ce chapitre inclut les indemnités des élus et les charges associées (cotisations, formations) pour un montant de 235 935,76 €.

**Les charges financières (chapitre 66) 214 921,30 €**

Les frais financiers ont augmenté de 41 582,33 €, compte tenu de la signature de nouveaux emprunts. Cependant, cette hausse est limitée grâce aux taux faibles qui ont été obtenus auprès des établissements bancaires lors de la conclusion des derniers emprunts.

En 2019, la Ville a mobilisé les deux emprunts bancaires signés en décembre 2018 (il restait à percevoir 70 % des 6 millions d'€). Elle a également conclu deux nouveaux emprunts : le premier à 0,72 % sur 20 ans pour un montant de 4 000 000 € avec la Société Générale, le second à 0,64 % sur une durée de 15 ans pour un montant de 3 500 000 € avec la Banque Postale.

Au 31 décembre 2019, le taux moyen de l'encours de dette communal ressort à 1,22%, en baisse par rapport à 2018 (1,57%).

**Les charges exceptionnelles (chapitre 67) 56 583,75 €**

Comme annoncé lors de la présentation de la décision modificative (DM) n°1 en octobre 2019, ce chapitre qui regroupe les dépenses non prévisibles a été abondé pour faire face aux remboursements de recettes perçues sur l'exercice précédent. Le montant réalisé sur ce chapitre est donc en hausse de 25 669,45 €.

Dans ce chapitre sont notamment comptabilisées :

- les annulations de titre sur exercice antérieur, par exemple les remboursements d'inscription à l'Ecole municipale des arts faites en septembre 2018 en raison de l'absence du professeur de danse en 2019 (28 129 €)
- les bourses et prix accordés aux élèves joinvillais (10 189 €)

#### **Les dépenses d'ordre (chapitre 042) 1 805 917,20 €**

Les dépenses d'ordre sont des écritures purement comptables sans décaissements et encaissements. Il s'agit des amortissements des dépenses d'équipements des années précédentes.

**Le chapitre 023 – Virement à la section d'investissement** ne donne jamais lieu à des écritures au compte administratif.

### **LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

En 2019, la Ville a perçu 37 223 777,83 € de recettes de fonctionnement, soit un taux de réalisation de 103,56 %. Ce montant est en légère hausse (+ 1,11 %) par rapport à 2018.

Chap	Libellé	2018			2019			CA 2019/CA 2018	
		BUDGET	CA	TAUX DE REALIS*	BP	TOTAL BUDGET	CA	TAUX DE REALIS*	VARIAT* EVOLUT*
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	549 094,71	611 528,33	111,37%	200 000,00	200 000,00	445 735,47	222,87%	-165 792,86 -27,11%
70	PRODUITS DES SCES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	3 617 648,93	3 672 710,22	101,52%	3 659 062,00	3 685 990,63	100,74%	13 280,41	0,36%
73	IMPOTS ET TAXES	26 453 775,00	26 712 364,05	100,98%	26 272 141,00	26 368 964,00	27 051 897,20	102,59%	339 533,15 1,27%
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	5 268 939,30	5 489 407,59	104,18%	5 215 298,83	5 242 298,83	5 515 830,87	105,22%	26 423,28 0,48%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	256 073,00	272 795,70	106,53%	260 998,00	260 998,00	317 109,37	121,50%	44 313,67 16,24%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 700,00	50 149,68		1 500,00	206 934,00	201 831,89	97,53%	151 682,21 302,46%
	Total des recettes réelles de fonctionnement	36 147 221,94	36 808 955,57	101,83%	35 608 999,83	35 938 256,83	37 218 395,43	103,56%	409 439,86 1,11%
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	3 132,50	3 132,40	100,00%	5 382,40	5 382,40	5 382,40	100,00%	2 250,00 71,83%
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	3 132,50	3 132,40	100,00%	5 382,40	5 382,40	5 382,40	100,00%	2 250,00 71,83%
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	3 021,71	3 021,71	100,00%	0,00	0,00	0,00		-3 021,71 -100,00%
	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>36 153 376,15</b>	<b>36 815 109,88</b>	<b>101,83%</b>	<b>35 614 382,23</b>	<b>35 943 639,23</b>	<b>37 223 777,83</b>	<b>103,56%</b>	<b>408 668,15</b> <b>1,11%</b>

Dans le détail, les recettes de fonctionnement en 2019 se décomposent de la façon suivante :

#### **Les atténuations de charges (chapitre 013) 445 735,47 €**

Sur ce chapitre, la Ville a perçu un montant moins élevé de recettes (+ 165 792,86 €).

Il s'agit :

- des produits liés aux rabais, remises et ristournes effectuées par les fournisseurs (par exemple ceux prévus dans le marché public relatif aux travaux neufs et d'entretien de la voirie) pour un montant de 371 344,88 € ;
- les remboursements sur rémunération du personnel ou charges de sécurité sociale : 74 390,59 €

#### **Les produits des services et du domaine (chapitre 70) 3 685 990,63 €**

Sur ce chapitre, les recettes sont constantes (+ 0,36%) et proches de la prévision budgétaire (100,74%).

Il s'agit :

- des produits issus des prestations de services aux usagers (restauration scolaire, structures petite enfance, structures jeunesse, EMA,...) pour un montant total de 2 599 119,37 €, en hausse de 3,80 % malgré le maintien de tarifs constants.
- des remboursements de frais par les budgets annexes : 702 112,55 €

- des redevances d'utilisation du domaine public (occupation de la voirie) : 198 638,55 €
- des remboursements de frais par les villes alentours pour les enfants scolarisés à Joinville (61 412,80 €)
- des redevances de stationnement mis en place en septembre 2019 : 93 441,68 €

**Les recettes fiscales (chapitre 73) 27 051 897,20 €**

En 2019, les produits fiscaux sont en hausse par rapport au budget prévisionnel (102,59%) et en hausse par rapport au montant perçu en 2018 (+ 339 533,15 €).

Au titre des trois taxes locales, la Ville a perçu 19 064 620 € (+ 660 598 €), soit une hausse de 3,59 % qui n'est due qu'à l'augmentation des bases physiques (livraisons de nouveaux logements, agrandissements,...), puisque les taux n'ont pas été augmentés par la Ville.

Il convient d'y ajouter 123 261 € versés au titre des rôles supplémentaires des années précédentes.

Elle a perçu également la taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères (2 107 550 €) qui diminue significativement compte tenu de la baisse du taux votée en mars 2019.

Avec l'intégration de la ville dans la Métropole du Grand Paris, les impôts économiques ainsi que l'ancienne composante taxe professionnelle incluse dans la Dotation Forfaitaire (ex-DCTP) ont été transférés automatiquement à cette structure intercommunale et à l'EPT10. En contrepartie, ces impôts économiques et dotation sont reversés par le biais d'une attribution de compensation pour un montant de 3 891 266 € (montant quasi-constant).

La taxe sur l'électricité qui dépend des volumes consommés diminue légèrement (298 970,26 €).

Les droits de mutation se sont élevés à 1 523 744,85 € (en hausse de 20,91 %, soit + 263 462,83 €). Pour rappel, ils sont perçus par les communes, les départements et l'Etat dans des proportions différentes et sont exigibles à chaque changement de propriétaire d'un bien immobilier considéré comme ancien.

Enfin, la taxe sur la publicité extérieure a été versée pour 42 484 € au titre de l'exercice 2017. Pour rappel, elle a été supprimée en mars 2019 par le conseil municipal. Il reste l'exercice 2018 à recouvrir en 2020.

**Les dotations et participations (chapitre 74) 5 515 830,87 €**

En 2019, les dotations et compensations fiscales que l'Etat reverse aux collectivités, comme les subventions de fonctionnement attribuées par nos partenaires sont constantes (+0,48 %).

Plus précisément, la Ville a perçu :

- la dotation forfaitaire d'un montant de 2 697 308 €, toujours en baisse par rapport aux années antérieures (- 57 371 €)
- la dotation de solidarité urbaine pour 127 875 €, confirmant ainsi la baisse annoncée (- 18 267 €). En effet, suite à la refonte des critères d'éligibilité, la commune n'est plus éligible à ce dispositif depuis l'année 2017 et en sort progressivement.
- la dotation nationale de péréquation pour 135 933 € (- 9 520 €)
- les compensations dues au titre des exonérations fiscales attribuées par l'Etat sur les impôts ménages pour 621 621 € (+ 27 250 €)
- le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) pour les dépenses d'entretien des bâtiments et voiries pour 31 744 €

La Ville avait participé au programme mis en œuvre par l'Etat sur les emplois d'avenir. En 2017, la Ville avait obtenu 137 702,83 € de recettes pour 13 contrats d'emploi d'avenir. En 2019, suite à la suppression du dispositif, la Ville n'a perçu que 7 175 € (solde).

Enfin, la Ville a perçu des subventions de la part de la CAF pour un montant de 1 864 427,93 € pour le fonctionnement des crèches, accueils de loisirs et activités jeunesse (+ 112 410,93 €).

**Autres produits de gestion courante (chapitre 75) 317 109,37 €**

Sur ce chapitre, les recettes sont en hausse de 16,24 % (+ 44 313,67 €).

En effet, la Ville a perçu notamment :

- les loyers et les remboursements de charges, notamment le loyer versé par la résidence autonomie Jaurès (131 511 €), les loyers du « Rocher fleuri » et boxes attenants (27 302 €), les locations des salles municipales (16 080 €)
- le reversement pour berceaux d'entreprise prévu dans le contrat de délégation de service public (DSP) pour la gestion et l'exploitation de la crèche Les Petits Chéris (58 666 €)

**Les recettes financières et exceptionnelles (chapitres 77) 201 831,89 €**

Les recettes exceptionnelles, au même titre que les dépenses, sont imprévisibles. Elles sont en hausse de 151 682,21 €.

Il s'agit :

- des pénalités en application des clauses des marchés publics (prestations en retard, livraisons incomplètes...): 76 476,97 €, dont 68 402 € pour des retards dans les travaux du stade Garchery.
- des remboursements d'assurances suite à des sinistres, par exemple 103 968 € pour les dommages causés par la crue de 2018

**En conclusion**, à l'issue de l'exécution comptable au 31 décembre 2019, la section de fonctionnement présente :

- des recettes pour 37 223 777,83 €
- des dépenses pour 32 793 888,87 €

soit un résultat excédentaire de 4 429 888,96 € qui sera proposé d'affecter à la section d'investissement lors de l'adoption du budget primitif 2020.

Même s'il est en baisse par rapport à 2018 (- 815 350,44 €), cet autofinancement reste important et permet de faire face aux dépenses d'investissement engagées et à venir.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

En 2019, la commune a réalisé 23 622 515,61 € de dépenses d'investissement, dont 84 % sont des dépenses d'équipement.

Chap	Libellé	2018			2019			CA 2019/CA 2018		
		BUDGET	CA	TAUX DE REALIS*	BP	TOTAL BUDGET	CA	TAUX DE REALIS*	VARIAT*	EVOLUT*
20	IMMobilisations INCORPORELLES	1 034 132,95	445 024,78	43,03%	870 367,93	1 149 601,56	305 289,38	26,56%	-139 735,40	-31,40%
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	4 010 380,80	3 804 465,12	94,87%	1 624 772,40	1 624 772,40	1 301 626,90	80,11%	-2 502 838,22	-65,79%
21	IMMobilisations CORPORELLES	8 228 048,85	4 144 372,38	50,37%	9 512 361,24	11 219 146,72	9 720 593,85	86,84%	5 575 721,49	134,52%
23	IMMobilisations EN COURS	7 963 499,76	3 559 212,94	44,69%	5 488 346,02	8 907 826,69	5 328 525,44	59,83%	1 770 312,50	49,74%
160025	GUICHET UNIQUE	3 699 169,17	732 324,23	19,80%	3 135 229,84	3 285 229,84	2 976 576,46	90,60%	2 244 252,23	306,46%
160028	TRAVAUX AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE	245 340,22	201 727,99	82,22%	115 019,00	115 019,00	61 941,46	53,85%	-139 786,53	-69,29%
160027	STADE JP GARCHERY - 1ERE TRANCHE DE TRAVAUX	738 685,89	648 438,94	87,78%	104 157,82	104 157,82	102 705,82	98,61%	-545 733,12	-84,16%
Total des dépenses d'équipement		25 919 257,64	13 536 066,36	52,22%	20 850 254,25	26 405 754,03	19 798 259,31	74,98%	6 262 192,95	46,26%
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 276 362,00	0,00	0,00%	0,00	1 276 362,00	1 241 401,44	97,26%	1 241 401,44	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 536 480,69	1 139 883,28	44,94%	2 531 119,02	2 531 119,02	1 526 171,34	60,30%	386 288,06	33,89%
27	AUTRES IMMobilisations FINANCIERES	100,00	71,40	71,40%	2 000,00	9 836,00	7 875,34	80,10%	7 806,94	10934,09%
Total des dépenses financières		3 812 942,69	1 139 954,68	29,90%	2 533 119,02	3 817 317,02	2 775 451,12	72,71%	1 635 496,44	143,47%
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 132,50	3 132,40	100,00%	5 382,40	5 382,40	5 382,40	100,00%	2 250,00	71,83%
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	1 833 604,45	186 509,19	10,17%	1 049 947,42	1 049 947,42	1 043 422,78	99,38%	856 913,59	459,45%
Total des dépenses d'ordre d'investissement		1 836 736,95	189 641,59	10,32%	1 055 329,82	1 055 329,82	1 048 805,18	99,38%	859 163,59	453,05%
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		31 568 937,28	14 865 662,63	47,09%	24 438 703,09	31 278 400,87	23 622 515,61	75,52%	8 756 852,98	58,91%

**Les dépenses d'équipement (chapitres 20, 204, 21 et 23) 19 798 259,31 €**

Les dépenses d'équipement sont en forte hausse par rapport à 2018 (+ 6 262 192,95 €) avec un taux

de réalisation plus élevé (75,52%).

La Ville a dépensé un total de 16 657 035,57 € (hors opérations) dont on peut extraire notamment :

- **l'acquisition de parcelles** pour un montant total de 5 554 801 € :
  - acquisition du terrain dit « de l'horloge » : 2 332 960 €
  - acquisition du terrain dit du « Rocher fleuri » : 2 040 991 €
  - acquisition du terrain avenue des Platanes : 1 180 850 €
- **les travaux de voirie**, dont :
  - les travaux quai de la Marne : 2 350 977 €
  - les travaux rue de Paris (aménagement, éclairage, signalétique, arbres...) : 800 351 €
  - les travaux sur le parvis de l'hôtel de ville : 1 087 818 €
  - les travaux de voirie : rue de la liberté (280 944 €), avenue Théodore (197 211 €), rue Henri Vel Durand (93 105 €), place verdun (122 943 €)
  - les autres travaux de voirie pour un montant de 676 060 €
  - et les travaux d'éclairage public pour un montant de 468 996 €
- l'acquisition des horodateurs et l'aménagement du local du prestataire chargé du stationnement payant : 137 096 €
- les travaux au cimetière : 129 998 €
- l'acquisition d'arbres et arbustes : 44 683 €
- **les travaux et l'équipement des bâtiments communaux** :
  - la construction de la nouvelle école Simone Veil (derniers travaux, mobilier, équipements) : 2 043 995 €
  - les travaux et équipements des écoles : 506 878 €, dont : l'acquisition de VPI pour les classes élémentaires (143 720 €) et des dépenses de travaux et d'équipement à l'école primaire Polangis (179 848 €).
  - les dépenses d'équipement et de mobilier pour la Police municipale notamment pour le renforcement de la vidéoprotection : 102 031 €
  - l'équipement de la nouvelle Maison des Associations : 77 553 €
  - les travaux dans l'Hôtel de ville (bureaux et réserve du 1<sup>er</sup> étage, salle Paillotte et annexes, cuisine du 3<sup>ème</sup> étage) : 530 913 €
- **l'équipement et la modernisation** des services municipaux :
  - l'acquisition d'une balayeuse : 172 800 €
  - l'acquisition de véhicules utilitaires et voitures électriques : 171 042 €
  - l'acquisition de matériel informatique et de logiciels : 168 342 €, ainsi que l'équipement informatique du guichet unique et de la bibliothèque : 106 030 €

De plus, la Ville a réalisé les opérations suivantes :

- Guichet unique (160025) : 2 976 576,46 € pour les travaux de réaménagement de l'espace consacré au Guichet unique et l'acquisition du matériel
- Travaux Agenda d'Accessibilité Programmée (160026) : 61 941,46 € pour les mises aux normes des bâtiments municipaux
- Solde de l'opération Stade JP Garchery – 1<sup>ère</sup> tranche de travaux (160027) : 102 705,82 € pour la rénovation intégrale de la piste d'athlétisme, du terrain d'honneur et installation d'un nouvel éclairage.

**Les dépenses financières (chapitres 16 et 27)****2 775 451,12 €**

En 2019, le montant consacré au remboursement des emprunts augmente compte tenu des nouveaux emprunts signés en 2018 et 2019. La Ville a dépensé les montants suivants :

- les remboursements d'emprunts pour un montant de 1 334 249,74 €, prévus dans le cadre des contrats d'emprunts conclus depuis plusieurs années,
- le remboursement du plafond de l'emprunt revolving (=assorti d'une ligne de trésorerie) contracté auprès de la Société Générale pour un montant de 191 921,60 €
- les cautions versées (7 878,34 €).

Au 31 décembre 2019, l'encours de la dette de la Ville s'élève à 23 188 676,89 € (y compris le crédit-revolving).

Par conséquent, la capacité de désendettement de la Ville s'affiche à 4,49 an. Ce ratio reste peu élevé malgré l'intégration des emprunts réalisés en 2019. Pour rappel, il ne doit pas dépasser 12 ans, selon la norme fixée par la loi de programmation des finances publiques 2018-2022.

Rapporté à la population, le ratio d'endettement de la commune est de 1 222 € par habitant.

**Les dépenses d'ordre (chapitres 040 / 041)****1 048 805,18 €**

En 2019, les dépenses d'ordre correspondent à :

- l'amortissement des subventions d'investissement (5 382,40 €), inscrit également en recettes de fonctionnement
- des écritures patrimoniales pour 1 043 422,78 €, inscrites également en recettes d'investissement. Il s'agit d'opérations comptables transférant les écritures du chapitre 20 (études) au chapitre 23 (travaux en cours).

**LES RECETTES D'INVESTISSEMENT**

En 2019, la Ville a perçu 22 492 563,84 € de recettes d'investissement, soit une augmentation de 7 072 307 € par rapport à 2018.

Chap	Libellé	2018			2019			CA 2019/CA 2018		
		BUDGET	CA	TAUX DE REALIS*	BP	TOTAL BUDGET	CA	TAUX DE REALIS*	VARIAT*	EVOLUT*
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 898 845,54	779 230,97	41,08%	623 295,00	1 624 904,42	700 983,66	43,14%	-78 247,31	-10,04%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	15 285 804,76	5 813 813,59	38,03%	9 441 059,50	13 644 059,50	11 728 985,09	85,96%	5 915 171,50	101,74%
	Total des recettes d'équipement	17 182 650,30	6 593 044,56	38,37%	10 064 354,50	15 268 963,92	12 429 968,75	81,41%	5 836 924,19	88,53%
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMobilISATIONS	0,00	0,00		3 420 000,00	3 420 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	6 923 366,69	6 912 045,89	99,84%	6 745 798,40	6 745 798,40	6 658 216,71	98,70%	-253 829,18	-3,67%
27	AUTRES IMMobilISATIONS FINANCIERES	100,00	0,00	0,00%	2 000,00	2 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	6 923 466,69	6 912 045,89	99,84%	10 167 798,40	10 167 798,40	6 658 216,71	65,48%	-253 829,18	-3,67%
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 901 605,87	0,00	0,00%	2 359 468,69	2 359 468,69	0,00	0,00%	0,00	0,00
040	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	1 671 420,00	1 672 467,24	100,06%	1 877 184,04	1 877 184,04	1 805 917,20	96,20%	133 449,96	7,98%
041	OPÉRATIONS PATRIMONIALES	1 833 604,45	186 509,19	10,17%	1 049 947,42	1 049 947,42	1 043 422,78	99,38%	856 913,59	459,45%
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	7 406 630,32	1 858 976,43	25,10%	5 286 600,15	5 286 600,15	2 849 339,98	53,90%	990 363,55	53,27%
001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	56 189,97	56 189,97	100,00%	555 038,40	555 038,40	555 038,40	100,00%	498 848,43	887,79%
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	31 568 937,28	15 420 256,85	48,85%	26 073 791,45	31 278 400,87	22 492 563,84	71,91%	7 072 306,99	45,88%

**Les subventions d'investissement (chapitre 13)****700 983,66 €**

La Ville a perçu des subventions liées à des travaux pour un montant de 700 983,66 €. Ces recettes ne sont réalisées qu'à 43,14 % des prévisions budgétaires, en raison du décalage entre la fin des travaux et la perception des subventions.

Il s'agit de :

- la participation constructeur à la ZAC des Hauts de Joinville : 596 581 €
- la participation reversée par le SIPPEREC pour l'enfouissement des réseaux : 12 056 €
- une subvention du Fonds interministériel pour la prévention de la délinquance : achat de gilets pare-balles (3 750 €)
- le solde de subventions versées par la CAF pour la création de la ludothèque et la rénovation de l'espace 25 (70 597 €)
- au titre du bonus écologique : 18 000 € pour l'achat de trois véhicules électriques.

**Les emprunts et dettes assimilées (chapitre 16)****11 728 985,09 €**

La Ville a perçu 11 703 000 € d'emprunts, conformément aux prévisions budgétaires (92 % des emprunts qui avaient été prévus au budget 2019).

Il s'agit :

- du solde des deux emprunts conclus fin 2018 avec le Crédit Agricole, reportés au budget 2019 (4 203 000 €),
- un nouvel emprunt conclu et mobilisé en juillet 2019 avec la Société Générale pour un montant de 4 000 000 €,
- un dernier emprunt conclu et mobilisé en décembre 2019 avec la Banque Postale pour un montant de 3 500 000 €.

La Ville a également perçu à la suite de l'acquisition du « Rocher fleuri » et des appartements et boxes attenants, les dépôts de garantie versés par les locataires (25 985,09 €).

**Les recettes financières (chapitre 10)****6 658 216,71 €**

Ce chapitre regroupe :

- la reprise de l'excédent de fonctionnement 2019 pour un montant de 5 245 239,40 €
- le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) perçue sur les dépenses d'investissement 2018, pour un montant de 1 275 230 € (+ 93 156 €)
- les taxes d'aménagement pour 137 747,31 € (+ 30 697,11 €)

**Les recettes d'ordre (Chapitres 021 / 040 et 041)****2 849 339,98 €**

Au titre des recettes d'ordre, la Ville a inscrit :

- les amortissements des équipements : 1 805 917,20 € (le même montant est inscrit en dépenses d'ordre de fonctionnement).
- des écritures patrimoniales pour 1 043 422,78 €, inscrites également en dépenses d'investissement. Il s'agit d'opérations comptables transférant les écritures du chapitre 20 (études) au chapitre 23 (travaux en cours).

**Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (nature 001)****555 038,40 €**

La Ville a repris en 2019 l'excédent d'investissement constaté en fin d'exercice 2018.

\*\*\*

Je vous propose donc d'approver les résultats constatés au compte administratif 2019 du budget principal et de confirmer l'affectation du résultat de la section de fonctionnement.

Principaux textes réglementaires	- articles L2311-5 et R2311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales - articles L1612-12, L2121-14 et L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales - nomenclature comptable M14
Principaux documents de référence	- projet de compte administratif 2019 – budget principal de la commune

A reçu un avis favorable en Commission Finances, Solidarité et Sécurité du 16/07/2020

**LE CONSEIL,**

Après en avoir délibéré par :

Pour	24	Monsieur Olivier DOSNE (liste "joinville avec vous"), Monsieur Francis SELLAM (liste "joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (liste "joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (liste "joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (liste "joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (liste "joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (liste "joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (liste "joinville avec vous"), Madame Liliane REUSCHLEIN (liste "joinville avec vous"), Monsieur Brahim BAHMAD (liste "joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (liste "joinville avec vous"), Monsieur Laurent OTTAVI (liste "joinville avec vous"), Monsieur Jérôme TAGNON (liste "joinville avec vous"), Madame Carine HAHN (liste "joinville avec vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (liste "joinville avec vous"), Madame Stéphanie BRANCO (liste "joinville avec vous"), Madame Christelle FORTIN (liste "joinville avec vous"), Monsieur Frédéric GOMES (liste "joinville avec vous"), Madame Murielle VILLETELLE (liste "joinville avec vous"), Monsieur Jean-Pierre AYOUB (liste "joinville avec vous"), Madame Séverine DOS SANTOS (liste "joinville avec vous"), Monsieur Julien KARAM (), Monsieur Guillaume LEVANNIER (liste "joinville avec vous"), Madame Laura MANACH (liste "joinville avec vous")
Contre	2	Monsieur Areski OUDJEBOUR (liste "un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI (liste "un nouvel horizon avec les joinvillais")
Abstention	7	Madame Hélène DANESI (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Madame Sandrine PARIS-PESCAROU (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Philippe PLATON (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Madame Emilie KLEIN (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Frédéric KLEIN (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Madame Caroline GRILLET (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Tony RENUCCI (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont")

**Article 1 :** Approuve le compte administratif du budget principal de la commune pour l'exercice 2019, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	4 429 888,96 €
Résultat antérieur reporté en section de fonctionnement	0,00 €
Résultat de clôture de l'exercice 2019	4 429 888,96 €
Section d'investissement	
Résultat de l'exercice	- 1 684 990,17 €
Résultat antérieur reporté en section d'investissement	555 038,40 €
Résultat de clôture de l'exercice 2019	- 1 129 951,77 €

**Article 2 :** Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

**Article 3 :** Reconnaît la sincérité des restes à réaliser, lesquels peuvent se résumer de la manière suivante :

Section de fonctionnement	
Dépenses	Recettes
0,00 €	0,00 €
Section d'investissement	
Dépenses	Recettes
2 566 067,59 €	1 115 680,41 €

**Article 4 :** Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Article 5 :** Confirme l'affectation de résultat constaté à la section de fonctionnement du budget principal de la commune en 2019 sur le budget principal de la commune pour l'exercice 2020 de la manière suivante :

• Recette d'investissement (compte 1068) : 4 429 888,96 €

**Article 6 :** Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération,

Je soussigné, Maxime OUANOUNOU, Adjoint au Maire, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération :

Affichée le : 27 JUIL. 2020

Télétransmise au contrôle de légalité le 23 JUIL. 2020 A Joinville-le-Pont le 27 JUIL. 2020



